

La consommation excessive d'alcool ou de drogue

Au cours de votre expérience comme responsable de ressources, il est possible qu'un usager consomme de la drogue ou de l'alcool de façon excessive. Nous vous invitons à être attentifs aux signes objectifs susceptibles d'être liés à la consommation. Ceux-ci peuvent être physiologiques, cognitifs ou comportementaux.

Sur le plan physiologique, vous pouvez voir apparaître des rougeurs et la peau de la personne qui consomme peut pâlir. Vous pouvez aussi constater que sa mâchoire est crispée (ex. : amphétamines), que sa bouche est asséchée ainsi que ses yeux rouges (ex. : cannabis). Il se peut que le consommateur ait des nausées, des vomissements (ex. : cocaïne, alcool) ou des tremblements (ex. : hallucinogènes). Tous ces symptômes font partie de cette catégorie.

Sur le plan cognitif, la personne peut présenter une diminution de la motivation, une altération du jugement, des difficultés de

concentration, de la confusion, de la paranoïa ou une perte de contrôle sur les humeurs. Enfin, des **comportements** tels que l'agitation, des gestes saccadés, des rires exagérés, une passivité inhabituelle ou une démarche chancelante peuvent être des manifestations d'une consommation d'alcool ou de drogue.

Lorsque la personne adopte des comportements inadéquats, dont la consommation excessive, vous êtes légitimé d'imposer des limites. Retenez que fixer des limites est sécurisant pour l'usager. Votre intervenant au suivi de l'usager pourra vous soutenir dans votre démarche, dans votre analyse de la situation et dans l'élaboration d'un plan d'intervention.

Mariane Tourigny
Chef de programme santé mentale et dépendance

Si vous avez des sujets qui vous intéressent, des idées de textes ou un bon coup à nous partager, vous pouvez nous joindre par courriel à l'adresse suivante :

ninon.bourque.csssml@ssss.gouv.qc.ca

ou par téléphone au **418 833-3218, poste 1103.**

Vous pouvez consulter les bulletins sur le site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches :

www.cisss-ca.gouv.qc.ca

dans la section Publications

www.cisss-ca.gouv.qc.ca/professionnels-medecins-et-partenaires/bulletins/le-passager-bulletin-dinformation-ressources-intermediaires-et-de-type-familial/



Le Passager

Bulletin
d'information

Ressources
intermédiaires et
de type familial

FÉVRIER 2019

Campagne de recrutement

Le comité de communication en RI-RTF est actuellement en période de recrutement afin de combler le poste de représentant des responsables de ressources. Le principal mandat du comité consiste à produire trois fois par année, le bulletin d'information Le PASSAGER à l'ensemble des ressources de tout le territoire de Chaudière-Appalaches. L'équipe se rencontre donc à une fréquence de trois à quatre fois par année et élabore ensemble le contenu du bulletin en assurant la qualité et la diversité des textes présentés (principaux sujets d'actualité, les rappels de politiques et de directives, la présentation de bonnes pratiques et la mise en lumière des bons coups des ressources, etc.).

Une implication de qualité!

Depuis 2016, c'est M^{me} Carmelle Martineau, propriétaire de la RI *Maison Myosotis* à Thetford Mines, qui représentait l'ensemble des ressources au comité de communication en RI-RTF. De par son bagage en RI et par sa riche expérience en RTF, elle a su apporter à l'équipe de travail une vision éclairée, humaine et professionnelle quant au rôle et au quotidien que vous vivez comme ressource. Elle a tout simplement su vous représenter de façon exemplaire tant pour le bulletin d'information Le Passager que pour l'élaboration de la pochette d'accueil de l'usager.

Approche adaptée à la personne âgée	2
Guide qualité: un projet pilote en cours à Thetford	3
La zoothérapie, ce n'est pas bête!	4
Légalisation de la consommation et de la possession de cannabis	6
La consommation excessive d'alcool ou de drogue	7
Le Manoir, en pleine évolution, toujours à répondre aux besoins de la communauté ..	8
Informé de façon visuelle, un incontournable!	9
Le Sommaire des renseignements - hébergement d'adultes en RI-RTF	10
Rappel de formation	11

Après deux ans de contribution, M^{me} Martineau laisse maintenant son siège au sein du comité. Nous voulons donc la remercier chaleureusement pour sa participation dynamique et tellement pertinente. Ce fut un réel plaisir de travailler avec elle et nous lui souhaitons une belle continuité comme ressource intermédiaire. En espérant maintenant qu'une autre personne responsable de ressource aura le goût de relever le défi à sa place. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter. Votre présence au comité est essentielle et tellement importante pour maintenir, voire développer notre communication entre partenaires.

Les membres du comité de communication en RI-RTF

Approche adaptée à la personne âgée



Saviez-vous que...

Une personne âgée perd de 1 à 2 % de sa masse musculaire pour chaque journée d'immobilisation (qu'elle soit alitée, immobilisée ou hospitalisée)?

Une semaine d'alitement équivaut à un mois de réentraînement?

Saviez-vous que...

- Grâce à l'approche adaptée à la personne âgée, il est possible de réduire ces déclin fonctionnels rapides et parfois même irréversibles des personnes âgées?
- Cette nouvelle approche et philosophie de soins a fait ses preuves en milieu hospitalier sur le territoire de Chaudière-Appalaches?
- Qu'en mobilisant et en favorisant la participation active des personnes âgées, les risques diminuent de beaucoup?
- Le fait de leur permettre d'être debout le plus rapidement possible et le plus souvent possible leur permet de récupérer plus vite?
- La notion de **VERTICALITÉ** est essentielle à tout être humain. Vivre debout permet d'avoir de l'horizon, de donner du sens à sa vie et de se sentir vivant.

Saviez-vous que...

- À titre de ressource vous pouvez vous inspirer de cette approche et de la verticalité pour contrer ces déclin fonctionnels?
- Nous pouvons favoriser l'autonomie et la participation des personnes âgées à travers une panoplie d'activités de la vie quotidienne :
 - Participer aux soins d'hygiène;
 - Participer lors de l'habillement;
 - Marcher le plus possible, même sur de courtes distances;

- Les lever de leur lit pour s'asseoir, les encourager à se transférer par eux-mêmes si cela ne représente pas de risque de chutes;
- Mobiliser précocement les personnes âgées si elles ont été hospitalisées ou alitées pour une certaine période.
- Nous pouvons leur offrir des activités physiques afin de les stimuler à rester debout le plus souvent et le plus longtemps possible :
 - Participer au programme Viactive;
 - Faire bouger par le jeu;
 - Suivre un programme de marche;
 - Organiser des sorties à l'extérieur, etc.
- Nous pouvons favoriser une saine alimentation et une hydratation de qualité?
- Nous pouvons nous assurer que les usagers aient un sommeil récupérateur (éviter de les réveiller inutilement)?
- Nous pouvons garder une vigilance médicamenteuse?
- Nous pouvons, surtout, nous allier les proches des usagers de nos ressources en les sensibilisant à cette approche et en les impliquant dans les actions à poser pour garantir une qualité de vie des gens hébergés?

Saviez-vous que nous pouvons faire beaucoup pour que les personnes âgées vivent debout jusqu'au bout de leur vie?

Nathalie Audet, intervenante ressource



Rappel de formation

Voici un rappel concernant les formations à venir pour les responsables de ressources :

Instrument de détermination et de classification

28 février 2019 de 9 h à 12 h

20, avenue Côté, à Montmagny, à la salle Mario Dolan.

Formatrices : M^{me} Sonia Mathurin et M^{me} Doris Beaumont

Quelques places sont encore disponibles pour les responsables qui désirent s'y inscrire.

Vous pouvez le faire en vous adressant à M^{me} Gabrielle Guay :

- Par courriel : gabrielle_guay@ssss.gouv.qc.ca
- Par téléphone : 418 833-3218, poste 1419.

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vous assurer, en tout temps, de maintenir à jour votre **certification pour la formation cardio-respiratoire et en secourisme général (RCR)**. Cette obligation est en lien avec le respect du critère n° 9 de la ministre. Vous pourrez renouveler votre certification auprès de différents organismes de votre région et vous informer auprès de votre association qui saura vous guider dans cette démarche.

La **formation sur la Loi 90** est offerte à tous selon un calendrier annuel planifié. Informez-vous auprès de votre intervenant ressource qui pourra vous orienter en fonction de vos disponibilités. Cette formation est nécessaire en cas d'administration de médication aux résidents que vous hébergez.



Merci de votre habituelle collaboration!

Sonia Mathurin, coordonnatrice professionnelle au programme RI-RTF



Le Sommaire des renseignements - hébergement d'adultes en RI-RTF

Pourquoi un Sommaire des renseignements?

Le Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial (RLRQ, c.S-4.2, r.3.1) a été adopté en janvier 2012. Nous y prévoyons, notamment l'obligation pour l'établissement de transmettre à la ressource un sommaire des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'usager. Le règlement précise dans quel délai le Sommaire des renseignements doit être remis à la ressource et la partie 3 de l'instrument nous renseigne sur le contenu minimal que doit comprendre le sommaire des renseignements. À titre d'établissement, le CISSS de Chaudière-Appalaches est visé par ce règlement et se doit de répondre aux obligations qu'il prescrit.

À quoi le Sommaire des renseignements sert-il?

Les travaux d'implantation du cadre de référence ministériel de 2016 en matière de RI-RTF ont donné un élan favorisant l'actualisation de cette mesure. Celle-ci vise à outiller adéquatement les responsables des ressources lorsqu'un nouvel usager leur est confié. Elle permet une prise en charge de meilleure qualité au bénéfice des usagers adultes hébergés dans les RI-RTF. C'est l'intervenant au suivi de l'usager qui doit le remplir.



Est-ce en marche actuellement?

Oui. Le processus d'implantation retenu a comporté deux phases. Nous avons opté pour une phase initiale d'implantation qui s'est déroulée du mois de juin dernier jusqu'au début novembre. Pendant cette période, nous avons présenté le sommaire des renseignements au comité des formulaires afin qu'il soit approuvé. Le sommaire est maintenant approuvé et doté d'un code à barres, ce qui lui garantit un traitement normalisé par le Service des archives de l'établissement.

Nous vous rappelons que la remise du formulaire *Sommaire des renseignements* aux responsables de la ressource doit s'effectuer le plus tôt possible, mais, au plus tard, 72 heures suivant l'arrivée de l'usager dans son nouveau milieu de vie.

Sandra Ouellet, APPR
Direction du programme SAPA



Guide qualité: un projet pilote en cours à Thetford

La direction adjointe du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées, Service RI-RTF, a réalisé, au cours des derniers mois, des travaux visant l'actualisation du guide qualité utilisé depuis 2013 par le CRDITED de Chaudière-Appalaches auprès des ressources non institutionnelles. Ce nouvel outil ayant pour titre « Guide d'évaluation de la qualité des services de soutien ou d'assistance communs offerts à l'usager adulte par une ressource intermédiaire ou une ressource de type familial » fait actuellement l'objet d'un projet pilote dans la région de Thetford.

Ce projet d'expérimentation mobilise six ressources (RI et RTF), quatre intervenants ressources, 14 intervenants au suivi usager, deux chefs de service (RI-RTF et DI-TSA et DP) et la responsable du projet pour une durée de 11 semaines, soit du 5 décembre 2018 au 28 février 2019.

Le but de l'expérimentation est de s'assurer d'une démarche validée par les utilisateurs tant du point de vue de sa pertinence que de la fiabilité des outils utilisés. Au terme du projet, tous les ajustements nécessaires seront effectués enrichissant ainsi la démarche d'évaluation qui sera progressivement implantée sur l'ensemble du territoire.

Je tiens à remercier les ressources et tous les intervenants qui participent activement à ce projet porteur d'amélioration continue de la qualité des services au bénéfice des usagers hébergés en RI-RTF.

Sandra Ouellet, APPR
Programme SAPA



La zoothérapie, ce n'est pas bête!

Depuis 12 ans, j'ai la chance d'exercer un travail formidable et très valorisant, celui d'intervenante en zoothérapie auprès de personnes de tous âges (de l'enfant à la personne âgée) présentant diverses problématiques : difficultés d'apprentissage, troubles comportementaux, déficience intellectuelle, perte d'autonomie, trouble du spectre de l'autisme, démence, etc.

Pour m'accompagner, j'ai choisi trois espèces animales, soit le chien, le lapin et l'oiseau. Cette variété répond bien aux préférences des clients, car certains préfèrent un animal plus petit et inversement. Chaque animal a des caractéristiques propres à son espèce de par son tempérament et sa personnalité. Avec eux, j'ai le bonheur de visiter différents centres d'hébergement de la région de la Chaudière-Appalaches et d'autres ressources pour y offrir des séances d'activité assistée par l'animal (AAA) ou de la thérapie assistée par l'animal (TAA).

Il est important de distinguer les deux types d'interventions. L'AAA permet d'augmenter la participation et la motivation de la personne aidée aux loisirs éducatifs et récréatifs. Souvent pratiquée en groupe, l'AAA est informelle, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'objectif thérapeutique précis à atteindre. La TAA, pour sa part, vise à répondre à des besoins spécifiques ciblés en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire. Le but de l'intervention est de maintenir ou d'améliorer le potentiel affectif, psychologique, cognitif, physique ou social de la personne aidée.

Derrière chaque intervention, je sollicite, à titre d'exemple, la mémoire à court et à long terme (ex. : se souvenir du nom de l'animal, la coordination (ex. : promener le chien sur un parcours à obstacles), la motricité globale ou fine (ex. : arroser la tourterelle avec un vaporisateur, faire la pince pour la nourrir, tenir le perchoir, etc.), la concentration et l'attention (ex. : se souvenir de la consigne), la communication (ex. : demander des exercices au chien), la confiance en soi, le respect de l'autre (ex. : apprendre comment interagir avec le chien, de quelle façon l'oiseau aime être touché, etc.), la stimulation sensorielle, la création d'un lien significatif, l'estime de soi, la relaxation, etc. Tout cela se réalise par le biais de l'activité avec l'animal.

Lors de mes interventions, j'observe la réponse à certains besoins socio-affectifs chez la personne. En ce sens, l'intervention en zoothérapie :

- Aide à instaurer un climat de confiance favorable au bien-être et à l'expression des émotions et des inquiétudes :
 - Au près d'une nouvelle personne ou d'une personne souffrant de confusion ou de démence, l'animal devient un facilitateur et permet que le lien de confiance avec la personne aidée s'établisse plus rapidement et plus facilement.
- Permet à l'animal de rassurer la personne par sa chaleur, son affection et réduit l'anxiété par son contact tactile :
 - La zoothérapie ne nécessite pas de communication verbale. C'est le contact tactile qui prend toute la place. De plus, ce contact physique doux, agréable et plaisant est gratuit.
- Favorise l'émergence des émotions principalement chez la personne âgée ayant eu des animaux et qui a conservé des souvenirs dans sa mémoire affective.



Informez de façon visuelle, un incontournable!

Dans notre quotidien, nous avons accès au monde extérieur par nos différents sens (vue, toucher, ouïe, etc.). Nous traitons cette information. Ainsi, nous pouvons agir et réagir à ce qui a été perçu dans notre environnement. Par exemple, vous êtes en voiture et vous voyez un arrêt. Vous ferez donc un arrêt avant de poursuivre votre route.

Tout indique que pour la plupart d'entre nous, il est plus facile de comprendre lorsque l'information est représentée **visuellement**. En effet, **95 % des personnes** neurotypiques considèrent qu'elles **apprennent davantage en mode visuel** qu'en mode auditif (Hodgdon, 1995). Pour une personne qui présente un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une déficience intellectuelle (DI), il est **d'autant plus important** de traduire de façon visuelle l'information qui leur est transmise pour favoriser leur compréhension, leur collaboration et leurs apprentissages.

En rendant accessible l'information quotidienne sous forme visuelle (image, photo, pictogramme, horaire, séquence, calendrier, dessins, etc.) :

- Vous permettez à la personne d'accéder à cette information plus facilement. Soulignons que la personne ayant un TSA a une aisance et un intérêt marqués à traiter ce type d'informations.
- Vous rendez concrètes et permanentes les paroles, les situations, les exigences. En référent la personne à son support visuel, cela vous évite aussi de répéter.
- Vous donnez un sens aux choses qui ne sont pas dites (mais qui existent), qui sont sous-entendues ou qui ne sont pas restées en mémoire.
- Vous permettez à la personne d'avoir accès à l'information lorsqu'elle est anxieuse et qu'elle n'est pas disponible pour traiter purement l'information verbale (vous préviendrez probablement certaines crises).
- Vous structurez le temps en illustrant ses activités de la journée. Cela permet alors à la personne de se faire une représentation du temps, qui reste très abstrait pour les personnes ayant une DI ou un TSA.

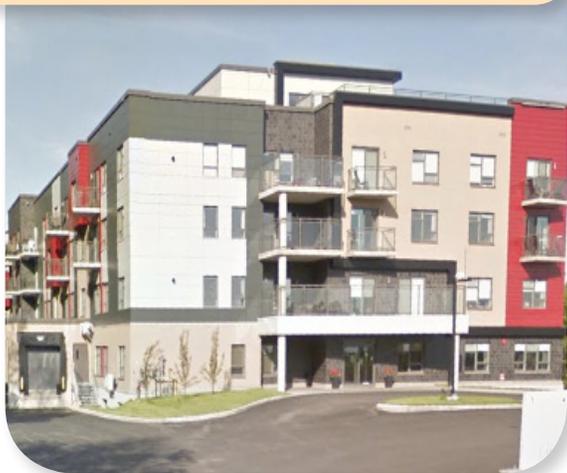
En appliquant cette stratégie dans les milieux de vie de la personne, tout le monde y gagne.

Mathilde Cantin-Fontaine, M.Sc.
Orthophoniste
Direction du programme déficience intellectuelle - trouble du spectre de l'autisme et déficience physique



Le Manoir, en pleine évolution, toujours à répondre aux besoins de la communauté

À l'automne 2014, une nouvelle ressource intermédiaire ouvrait ses portes. Le Manoir Liverpool accueillait ses premiers résidents dans un environnement vaste et lumineux. Reposant sur une approche personnalisée, il offre des soins de qualité répondant aux besoins de chacun.



Quelques mois plus tard, une nouvelle offre de service pour les personnes ayant une déficience physique a été mise en place. Le personnel a participé à plusieurs formations et des ajustements physiques ont été faits afin que les résidents puissent jouir d'un milieu de vie approprié et obtenir des soins spécifiques en fonction de leur état de santé.

En 2016, une nouvelle aile a été instaurée pour créer une unité de convalescence complexe qui a pour but d'évaluer les besoins des résidents afin de prévoir soit un retour à domicile, soit un transfert en ressource intermédiaire ou en CHSLD.

En 2017, pour répondre à un besoin de plus en plus grandissant, une unité accueillant des usagers présentant des problèmes cognitifs a vu le jour au Manoir Liverpool. Cette unité offre un environnement adapté et sécuritaire, une philosophie d'intervention basée sur l'approche relationnelle, un encadrement personnalisé par une équipe bien formée et des activités récréatives adaptées aux besoins de chacun.

À travers les années, le Manoir Liverpool a su, malgré le contexte de pénurie de main-d'œuvre, maintenir une stabilité dans son personnel et ainsi assurer un bon suivi de la qualité des soins donnés à ses résidents et demeurer à l'écoute des familles. Le Manoir est fier de son personnel dévoué ayant à cœur l'excellence de son travail.

Le Manoir a pu répondre à différents besoins de la clientèle avec une étroite collaboration et un important partenariat avec le CISSS de Chaudière-Appalaches. Ce partenariat constitue une belle réussite. Le Manoir est heureux d'offrir à chacun de ses résidents un milieu de vie agréable dans un environnement sécuritaire.

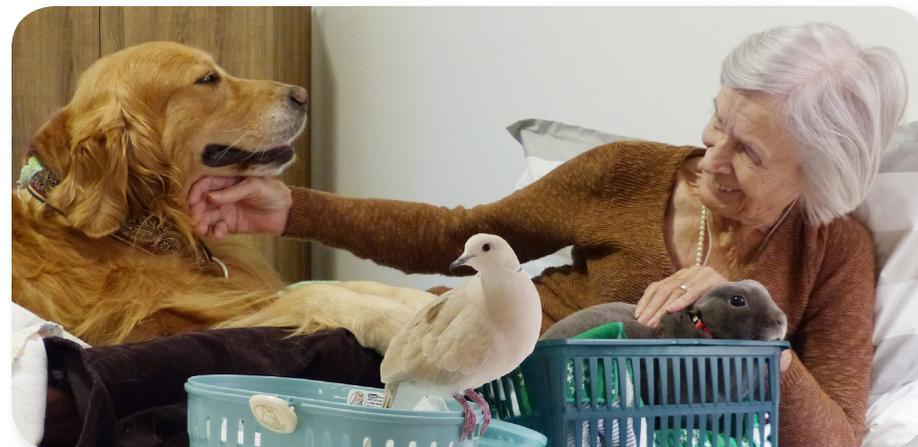
Katherine Gagnon, coordonnatrice des services
Manoir Liverpool

- Stimule et divertit la personne grâce à un intermédiaire vivant, l'animal :
 - Je suis toujours touchée de voir l'impact de l'animal. Je dois même m'en méfier parfois. Il n'est pas rare que des personnes oublient leur capacité physique réduite. Certaines omettent d'utiliser leur marchette ou leur déambulateur.
- Allège la réalité de la personne en soins palliatifs :
 - La zoothérapie en soins palliatifs favorise l'humeur enjouée, la relaxation et l'affection. L'animal agit comme une bouffée d'amour l'espace d'un instant. L'attention se porte sur lui et les sourires fusent de toute part. Sa présence apaise la personne en fin de vie et, parfois même, la famille à son chevet. Les animaux ont la capacité de lire nos expressions faciales, de détecter les phéromones émotionnelles et d'y réagir. Mes chiens ont un comportement particulièrement empathique envers ces personnes en fin de vie. Ils cherchent le contact physique et la proximité tout en faisant preuve d'un grand calme.

Bien que la zoothérapie ne soit pas une panacée, c'est une approche complémentaire qui s'intègre bien à un suivi multidisciplinaire. Le succès d'un programme de TAA requiert l'adoption de mesures préventives. Un animal soigneusement sélectionné et entraîné ainsi qu'un intervenant dûment formé et connaissant le comportement animal sont aussi des facteurs de réussite. Au Québec, la Corporation des Zoothérapeutes du Québec (CZQ) s'assure que ses membres ont suivi une formation reconnue, qu'ils exercent sous couvert d'assurance et qu'ils respectent le code de déontologie de la CZQ. Le bottin des membres est disponible sur le site : <https://membres.corpozootheapeute.com/fr/bottin>.

Et pourquoi pas dans votre ressource?

Amélie Bérubé, intervenante en zoothérapie diplômée de l'Institut de zoothérapie du Québec et membre de la Corporation des Zoothérapeutes du Québec
pattedouce@globetrotter.net



Légalisation de la consommation et de la possession de cannabis

Le 17 octobre 2018, la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel et d'autres lois*¹ est entrée en vigueur, ce qui a notamment pour effet de légaliser, selon certains barèmes, la consommation et la possession de cannabis au Canada.

Le CISSS de Chaudière-Appalaches a encadré l'usage d'alcool et de drogues pour les membres de son personnel, et ce, dans le cadre de la Politique sur l'usage d'alcool et de drogues en milieu de travail. Cependant, qu'en est-il pour les usagers hébergés dans les RI et les RTF?

Questionné en octobre dernier à ce sujet, le MSSS nous informe que des orientations précises concernant les milieux d'hébergement tel que les RI et les RTF seront transmises aux établissements. Nous vous en tiendrons informés dès qu'elles seront disponibles. D'ici-là, nous vous recommandons de respecter les mêmes règles de fonctionnement que celles concernant la consommation de tabac dans vos milieux de vie. Il faut savoir qu'il est interdit de fumer ou de vapoter du cannabis dans les RI sauf si ses locaux sont situés à l'intérieur d'une résidence privée. Cette interdiction émane de la *Loi encadrant le cannabis*. Cette restriction s'applique également à l'usage de cannabis à des fins médicales. La quantité maximale qu'une personne de 18 ans et plus peut posséder est de 30 grammes et il est interdit de faire la culture des plantes de cannabis ou d'en avoir en sa possession dans son milieu de vie.

Est-il permis à un usager de posséder du cannabis dans une ressource d'hébergement?

Oui, sauf si la ressource a des motifs raisonnables et probables de croire que la

sécurité de l'utilisateur, du personnel ou des visiteurs est compromise ou que la possession de cette substance peut avoir un impact sur le plan de soins de l'utilisateur concerné.

Est-il permis de fouiller un usager pour vérifier s'il est en possession de cannabis?

Non, sauf si la ressource a des motifs raisonnables et probables de croire que la sécurité de l'utilisateur, du personnel ou des visiteurs est compromise ou que la possession de cette substance peut avoir un impact sur le plan de soins de l'utilisateur concerné. Chaque cas demeure évidemment un cas d'espèce, cependant la fouille devra respecter les critères suivants afin d'être conforme aux principes prévus à la *Charte des droits et libertés de la personne*:

- La fouille ne devra pas être arbitraire;
- Elle devra être limitée à ce qui est nécessaire;
- Elle devra être réalisée dans la dignité;
- Elle devra être réalisée avec le consentement de la personne, sauf en cas d'urgence.

Quels sont les signes objectifs permettant de croire qu'une personne est sous l'influence du cannabis?

Il est difficile de prédire exactement l'effet que produira le cannabis chez la personne puisque les effets sont différents selon le **produit** (quantité, qualité, fréquence de consommation, tolérance au produit et combinaison avec d'autres produits), **l'individu** (sa taille, son sexe, son poids, son état de santé et son état d'esprit) et le **contexte** (le moment de la journée). Les principaux effets physiques provoqués par la consommation de cannabis sont :

- Accélération du rythme cardiaque;
- Mauvaise coordination des mouvements et de l'équilibre (ralentissement des gestes ou agitation);
- Difficulté de prononciation;
- Ralentissement de la pensée et propos décousus;
- Augmentation de l'appétit;
- Assèchement de la bouche et de la gorge;

- Gonflement des vaisseaux sanguins (yeux rouges);
- Somnolence.

Bien que des effets psychologiques agréables tel que le plaisir, l'euphorie, le bien-être, la bonne humeur et la relaxation apparaissent à la suite de la consommation de cannabis, des conséquences plus négatives dont les hallucinations et l'anxiété peuvent également survenir à court et à long terme chez certaines personnes plus fragiles. En cas de consommation pour des personnes présentant des problèmes liés à la santé mentale, il est recommandé de poursuivre la prise de médication pour conserver un effet protecteur des symptômes de maladie. Des ressources d'aide ou d'information sont disponibles : www.drogue-aidereference.qc.ca (1 800 265-2626)².

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous référer au site du gouvernement du Québec qui établit les grandes lignes du cadre légal entourant la légalisation du cannabis : <https://encadrementcannabis.gouv.qc.ca>³.

Sonia Mathurin, coordonnatrice professionnelle au programme RI-RTF

1. L.C. 2018, c. 16.
2. Information prise dans l'intranet du CISSS de Chaudière-Appalaches, sous l'onglet : Direction du programme santé mentale et dépendance, documentation « Consommation de cannabis et santé mentale ».
3. Information prise dans l'intranet du CISSS de Chaudière-Appalaches, sous l'onglet : Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques « Alcool et drogue en milieu de travail ».

Bienvenue dans cet environnement sans fumée

Il est **INTERDIT** de **FUMER** et de **VAPOTER** sur les terrains de cette installation

*sauf dans la zone fumeur

*Cannabis interdit partout

Pour obtenir du soutien pour cesser de fumer :

jarrete.qc.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Québec

CSW 2018.011.A

